

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DU COMMERCE**

**Accord d'Association entre l'Algérie  
et l'Union européenne**

**Nouveau schéma du démantèlement  
tarifaire des produits industriels et les  
concessions tarifaires révisées des  
produits agricoles et agro-alimentaires**

**Communication :  
Ministère du Commerce-DG Douanes**

Ministère du Commerce: Cité Zerhouni Mokhtar, ex les Bananiers, Mohammedia ,Alger

Site Web: [www.mincommerce.gov.dz](http://www.mincommerce.gov.dz)

## Rappel du calendrier du démantèlement tarifaire initial

- **Les produits industriels de la liste 1** (2.034 lignes tarifaires), depuis Septembre 2005, sont importés avec un taux de de droits de douane de 0%.
- Pour **les produits de la liste 2** (1095 lignes tarifaires) le calendrier initial prévoyait en 2010,
  - Un taux de 2% pour les produits assujettis à 5%,
  - Un taux de 6% pour les produits assujettis à 15%,
  - Un taux de 12% pour les produits assujettis à 30%.
  - Et **tous les produits de la liste 2 devaient tomber à 0% de droit de douane, le premier septembre 2012.**
- **Les produits de la liste 3** (1.860 lignes tarifaires), devaient tomber , le premier Septembre 2012, à;
  - **12%** pour les produits soumis à **30%** de DD,
  - **6%** pour les produits soumis à **15%** de DD,
  - **2%** pour les produits soumis à **5%** de DD.

## Ancrage juridique

- ❑ **Lors de la 5eme session du Conseil d'Association** tenue le 15 juin 2010, l'Algérie a introduit une demande formelle pour la révision du démantèlement tarifaire pour les produits industriels, ainsi que des concessions tarifaires des produits agricoles et agro-alimentaires et ce en application, respectivement ,des articles 11 et 16 de l'Accord d'Association.
- ✓ **L'objectif de cette révision est de parvenir à un glissement du calendrier initial avec un rétablissement ou un gel des droits de douane** en vue de favoriser la restructuration et la mise à niveau de nos entreprises.
- ✓ Cette demande a été accompagnée par **un gel du démantèlement tarifaire pour les produits industriels et une fermeture de 36 contingents tarifaires agricoles et agro-alimentaires opérés depuis le premier septembre 2010.**
- ✓ A l'issue de 8 sessions de consultations , **les deux parties sont parvenues à un compromis.**

## Produits agricoles et agro-alimentaires

☐ **Conformément à l'article 16 de l'Accord d'association, les deux parties sont parvenues à un accord qui consiste en:**

- ✓ l'annulation de 25 contingents tarifaires de produits agricoles accordés à l'Union européenne,
- ✓ l'abrogation des préférences tarifaires de 2 produits agro-alimentaires accordés à l'union européenne,
- ✓ la réouverture de 9 contingents tarifaires préférentiels de produits agricoles accordés à l'Union européenne,
- ✓ la modification de 2 contingents tarifaires de produits agricoles accordés à l'Union européenne.

Le détail des contingents tarifaires modifiés peut être consulté sur CD-ROM ci-joint et sur le site web: [mincommerce.gov.dz](http://mincommerce.gov.dz)

## Les produits industriels

**Concernant les produits industriels**, la requête algérienne objet de la révision du calendrier du démantèlement tarifaires **couvre 1058 lignes tarifaires originaires de l'UE** dont le montant a été évalué à **2,7 milliards US\$ en 2009**.

- ✓ Cette requête couvre les produits jugés sensibles en termes de production, d'emplois et d'investissement.
- ❑ **Le nouveau schéma de démantèlement tarifaire sera opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2012.**
- **Les produits industriels de la liste 2 de l'Accord d'association:**
  - 267 LT: 24% de la liste2**
    - **82 lignes tarifaires pour les produits** jugés très sensibles bénéficient d'un rétablissement partiel de droits de douane et d'un délai supplémentaire de 4 ans pour tomber à 0% en 2016 au lieu de 2012.

Nbre lignes tarifaires	DD Base	Nbr lignes tarifaires	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Niveau 1</b> <b>82 LT</b>	<b>30%</b>	<b>09</b>	<b>23%</b>	<b>18%</b>	<b>12%</b>	<b>6%</b>	<b>0</b>
	<b>15%</b>	<b>73</b>	<b>12%</b>	<b>10%</b>	<b>7%</b>	<b>3.5%</b>	<b>0</b>

**Principaux produits:** Moteurs électriques - Transformateurs électriques-Groupes électrogènes - Piles et produits similaires- Chauffe eau à gaz - Poste téléphonique et centraux de commutation - Câbles électriques nus & isolés- Câbles téléphoniques, câbles en fibre optique-Automobile et pièces de rechanges.

## Les produits industriels (suite)

- **185 lignes tarifaires** bénéficieront d'un gel de droits de douane pour une période supplémentaire de 2 ans et d'un délai supplémentaire de 4 ans avant d'être totalement à 0% (2016 au lieu de 2012).

Nbr lignes tarifaires	DD Base	Nbr lignes tarifaires	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Niveau 2</b> <b>185</b>	<b>5%</b>	<b>185</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>2%</b>	<b>1%</b>	<b>0</b>

**Principaux produits:** Appareils de coupure-Disjoncteurs- Boitiers d'encastrement – Interrupteurs - Lampes- Grues et chariots élévateurs– Appareils de réfrigération-congélation-Cuisinières- Lave vaisselle-Chauffe eau - Petits électroménagers- Compteurs.

## Les produits industriels (suite)

### ➤ Les Produits de la liste 3 de l'Accord d'association:

791 LT: 43% de la liste3

- **174 lignes tarifaires pour les produits** jugés très sensibles bénéficieront du droit de douane rétabli partiellement et d'un délai supplémentaire de 3 ans (2020 au lieu de 2017).

Nbr lignes tarifaires	DD de base/ UE	Nbr lignes tarifaires	2012-2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Niveau 1</b>	30/12	163	23	21	19.2	14.4	9.6	4.8	0
174 LT	15/6	11	12	11	10.4	7.8	5.2	2.6	0

**Principaux produits:** Peintures et vernis, Shampoings, Articles de transports ou d'emballage en matière plastiques et Carton, Ficelle, Cordes et Cordage, Marbres, céramique, Machines à laver le linge, Chauffe eau, Robinetterie, Meuble en bois, Automobile, ...

## Les produits industriels (suite)

- 617 lignes tarifaires bénéficieront d'un gel de droits de douane pour une période supplémentaire de 2012 à 2015 et d'un délais supplémentaire de 3 ans avant d'être totalement démantelé à 0% (2020 au lieu de 2017).

Nbr lignes tarifaires	DD de base/ UE	Nbr lignes tarifaires	2012-2015	2016	2017	2018	2019	2020
617 LT	30/12	575	21	16.8	12.6	8.4	4.2	0
	15/6	21	10.5	8.4	6.3	4.2	2.1	0
	5/2	21	3.5	2.8	2.1	1.4	0.7	0

**Principaux produits:** Produits cosmétiques, Papier, Tissus, Vêtements, Chaussures, Tapis, Vaisselle, Grillages, Eviers, Baignoires, Lampes, Ventilateurs, Climatiseurs,, Ordinateurs, Produits audio, Téléviseurs & Récepteur satellite.

## Effets attendus

- ❖ Le nouveau calendrier du démantèlement tarifaire accorde un
  - ❖ **délai supplémentaire de 3 ans** dans la mise en place de la zone de libre échange (2020 au lieu de 2017) avec le **rétablissement ou le gel des taux de droits de douane pour 1058 lignes tarifaires** couvrant un grand nombre de filières et branches industrielles.
  - ❖ Des recettes fiscales supplémentaires pour l'Etat
  - ❖ Un taux de protection supérieur
- ❖ Ce niveau de protection supplémentaire de la production nationale donne une marge de préférence à nos entreprises et constitue un **instrument intégré dans les politiques de développement industrielle avec l'objectif de rendre nos entreprises compétitives à terme et favoriser le partenariat industriel avec l'UE.**
- ❖ La révision des concessions agricoles obéit également à un objectif d'assurer la réussite de **la politique du renouveau agricole et rural.**

-----

❑ *Le détail du calendrier de démantèlement tarifaire pour les produits industriels et des concessions tarifaires des produits agricoles et agro-alimentaires est repris par produit et par année sur CD-Rom ci-joint et sur sites web: [mincommerce.gov.dz](http://mincommerce.gov.dz) ainsi que sur les sites de la DG Douanes.*